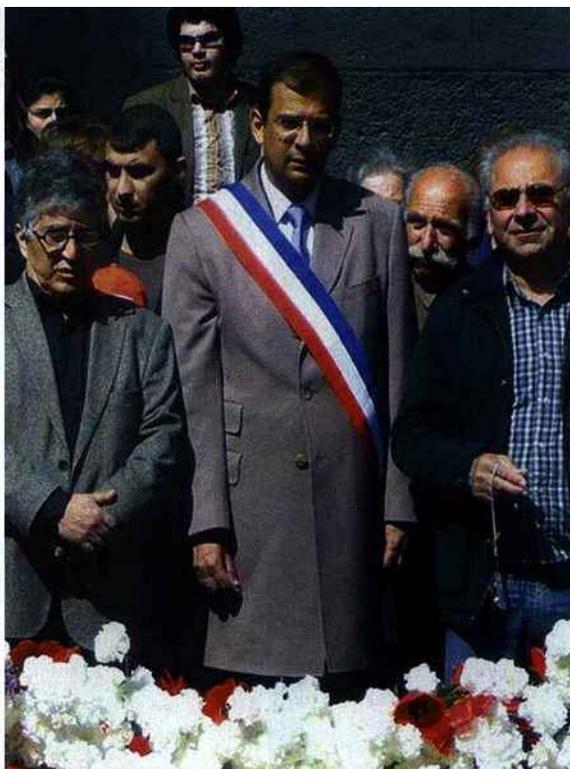


Le point de vue de Philippe Kaltenbach (*)

Pénalisation de la négation du Génocide arménien : Défendons nos valeurs

La République Française doit demeurer fidèle à ses valeurs humanistes et continuer de porter un message de paix et de tolérance. Pour cela, elle ne peut tolérer que, sur son territoire, on puisse impunément nier l'existence d'un crime contre l'Humanité. C'est le devoir de ses représentants, et en tout premier lieu, celui de son président. Comme toutes celles et ceux qui, depuis le 12 octobre 2006, sont mobilisés pour que la loi pénalisant la négation du génocide arménien soit enfin examinée par le Sénat, j'ai récemment découvert avec stupéfaction, par le biais du site *WikiLeaks*, un câble diplomatique qui révèle la duplicité du chef de l'État sur un sujet aussi grave. À la veille de son élection, le candidat Sarkozy s'était engagé dans une lettre au président du Conseil des Organisations Arméniennes de France, à pénaliser le négationnisme par la loi et, à peine un mois après, le président Sarkozy assurait les autorités Turques, par la voix de son Conseiller diplomatique en visite à Ankara le 29 mai 2007, qu'il laisserait « mourir » le texte au Sénat ! Un tel double discours est inconcevable lorsqu'il s'agit de préserver la mémoire d'1.5 million de victimes privées de sépulture. Quels arguments le président de la République peut-il bien avancer pour justifier sa volte-face ?

La défense des intérêts commerciaux de notre pays ? Sont-ils réellement plus importants que les valeurs qui ont forgé le système politique dans lequel nous vivons ? Ceux-ci n'avaient de toute façon pas été affectés lorsque le gouvernement de Lionel Jospin avait fait officiellement reconnaître en 2001 par la France l'existence du génocide arménien. Bien au contraire. L'année qui avait suivi le vote de la loi avait vu nos échanges avec la Turquie s'intensifier. Le Parlement ne serait pas dans son rôle en adoptant un tel texte ? Il n'aurait pas à écrire l'Histoire ? Mais les preuves de l'existence du génocide arménien sont aussi nombreuses qu'accablantes. Il ne s'agit pas pour le législateur d'arbitrer un différend au sein de la communauté scientifique. Il est uniquement question de mettre un terme à



D.R.

l'immonde propagande négationniste qui depuis 10 ans est grandissante en France et ce, notamment grâce au développement d'Internet. Nous ne pouvons plus tolérer des démonstrations de force comme celle de la manifestation du 18 mars 2006, organisée à Lyon par les « Loups Gris », un groupuscule turc d'extrême-droite, et qui rassembla plus d'un millier de négationnistes pour protester contre l'édification d'un mémorial.

Le chef de l'État est le premier garant du respect de l'ordre public en France. Par son inaction, il se rend actuellement complice d'agissements qui compromettent la paix civile et le respect des valeurs fondatrices de notre République. Le XX^e siècle aura vu cohabiter les plus beaux progrès humains avec la pire barbarie. Nous devons nous souvenir que des États, empreints d'une folie meurtrière, ont élaboré méthodiquement l'assassinat de millions de personnes, en raison de leur simple appartenance à un peuple. Les générations futures doivent avoir conscience du caractère essentiel des principes humanistes que ces bourreaux ont foulés au pied. En faisant procéder à l'examen de cette loi par le Sénat, nous renouvellerons solennellement notre engagement à toujours défendre les valeurs de respect qui constituent notre héritage, notre bien commun, notre fierté. Il est urgent que les sénateurs socialistes aient recours à leur « niche » parlementaire pour inscrire ce texte à l'ordre du jour de la Haute Assemblée même si, sans le soutien du président de la République et de l'UMP, encore majoritaire au Sénat, il n'y a que très peu de chance de voir la loi définitivement adoptée.

Les crimes perpétrés à partir de 1915 envers la population arménienne ne sont pas uniquement l'affaire de l'Arménie et de la Turquie. Ils sont celle de la communauté des Hommes. La négation d'un crime contre l'Humanité n'aura jamais sa place au sein de notre République. J'ai souhaité écrire au chef de l'État pour le lui rappeler. Je vous invite à faire de même. ■